

JULIET 1970/5

LE COR DE CHASSE

BULLETIN PERIODIQUE
DE L'AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED

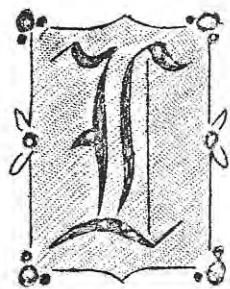


DE JACHTHOORN

PERIODISCH TIJDSCHRIFT
VAN DE NATIONALE VERENIGING DER JAGERS TE VOET

JUILLET 1970

N°5



e Cor de Chasse

Bulletin périodique de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied.

Rédaction : rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI

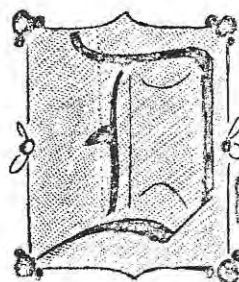
S O M M A I R E

I N H O U D

Pages

- La situation	1
- Echos	2 - 3
- Notre action sociale	4 à 7
- Pourquoi PONT-BRULE - Pourquoi EPPEGEM	8 - 9
- Le Cimetière Militaire d'EPPEGEM	10 à 12
- Journée des Chasseurs à Pied	
Programme	13 - 14
- Directives pour l'ANCAP	15 - 16
- Nos manifestations en 1970	17 - 18

[Handwritten signature]



e Jacht hoorn

Periodisch tijdschrift van de Nationale Vereniging der Jagors te Voet

Redactie : rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI

Juli 1970

N°5

La Situation.

Nous sommes au début du mois de juillet 1970 et notre année sociale se termine le 31 août.

Actuellement, 393 membres cotisants sont inscrits à l'Amicale mais malheureusement, environ 120 parmi eux n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1969 - 1970.

Les membres qui n'ont pas payé n'ont pas reçu leur carte de membre. Nous demandons donc à tous de vérifier si vous avez bien votre carte pour 1969 - 1970. Si vous ne l'avez pas, nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir verser d'urgence votre cotisation 1969 - 1970 au CCP 1993 52 de l'A.N.C.A.P. Avenue de Philippeville 188 à 6001 MARCINELLE.

Dès le 1er septembre 1970, la cotisation 1970 - 1971 doit être payée. Nous vous demandons de bien vouloir spécifier sur votre virement : cotisation 1970 - 1971 et de ne pas oublier de nous signaler un éventuel changement d'adresse. Vous avez deux mois pour payer car dès le 1er novembre 1970, la carte sera envoyée contre remboursement à tous ceux qui ne seront pas en règle. Mais n'oubliez pas que cette façon d'agir fait perdre de l'argent à la caisse commune.

Alors, mes chers amis, faites une fois pour toute un petit effort pour vous mettre en règle et puis nous repartirons du bon pied comme de bons Chasseurs !!!

Comment voulez-vous que nous organisions des choses valables si nous ne sommes pas plus nombreux et si certains ne paient pas leur cotisation. Le Comité a de grands projets, mais actuellement, il perd un temps précieux et de l'argent (correspondance et timbres) à réclamer les cotisations aux retardataires.

Personnellement je voudrais être dégagé de ce souci pour me consacrer à des tâches plus importantes et intéressantes pour tous.

J'espère que mon appel sera entendu et j'ai confiance en votre attachement à la cause des Chasseurs à Pied.

Nous avons commencé notre action il y a peu et tous les fidèles demandent aux hésitants et aux négligents de nous aider à la continuer pour le plus grand bien de tous et pour la pérennité de nos Traditions et de notre Esprit Chasseur.

- Votre Président -

ECHOS

UNE BELLE JOURNEE A EPPEGEM

Le dimanche 3 mai 1970, la section FNC d'EPPEGEM fêtait le 50ème Anniversaire de sa création et par la même occasion, elle rendait un hommage tout particulier à son Président, Mr. Constant SYMONS, seul fondateur encore en vie.

Une importante délégation de la section FNC de CHARLEROI, conduite par son Président, Mr. Roger ROUSSEAU, assistait aux cérémonies. Depuis quelques années, ces deux sections de la FNC sont jumelées et entretiennent d'excellents rapports d'amitié.

Notre Président National, qui est un peu l'artisan de ce jumelage, avait été invité avec son épouse à assister aux différentes cérémonies. C'est avec joie qu'il a répondu à cette invitation qui lui a donné l'occasion de rencontrer nos amis d'EPPEGEM ainsi que Mr. POLET, 1er Vice-Président National de la FNC et Mr. G. BOONEN, Administrateur National.

Trente-cinq sections FNC du BRABANT et d'ANVERS avaient tenu à marquer leur sympathie à la Section Jubilaire et à son Président.

Les cérémonies furent empreintes d'une haute tenue patriotique et les divers orateurs insistèrent sur la réussite du jumelage des deux sections.

Un banquet fraternel termina cette belle journée dans une chaude atmosphère d'amitié entre Flamands et Wallons.

LE 25ème ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DE 1945

A l'initiative du Comité de Liaison des Associations Patriotiques, les cérémonies commémoratives du 25ème Anniversaire de la Victoire de 1945 ont eu lieu à CHARLEROI les 8, 9 et 10 mai 1970.

Le vendredi 8 mai, une messe célébrée à la Basilique St-Christophe avec le concours du Cercle des XVI, attira une foule considérable.

Dès le samedi 9, le soleil et le beau temps étaient au rendez-vous des manifestations qui débutèrent au Palais des Expositions par l'inauguration d'une exposition consacrée à la Seconde Guerre Mondiale. Notre Amicale y avait organisé un stand sous la direction de notre dévoué Secrétaire, l'Adjudant Léon DEHASSE.

De nombreux membres de l'Amicale avaient tenu à assister à cette inauguration présidée par le Bourgmestre de CHARLEROI. Nous y avons rencontré le LtCol BEM WOLF, le LtCol BURTON, le LtCol de Res DECKERS, le Cdt NEUFORT, le Cdt BALFROID, l'Adjudant GREUZE, l'Adjudant Emile DEHASSE, MM. DETHIER, WALGRAFFE, MICHAUX, JUGNON, ROUSSEAU, RIGAUX, VANDEVELDE L., BARBIER M.

Après cette inauguration, au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville, l'Amicale reçut des mains du Bourgmestre HUBAUX, la médaille de la Ville de CHARLEROI portant la mention : "1940 - 1970".

L'après-midi fut consacré à un cortège patriotique qui parcourut les principales artères de la Ville et qui, après un dépôt de fleurs au monument "A nos Martyrs", se termina Place Charles II où, devant la tribune des personnalités et tous les participants, deux discours furent prononcés. Mr. Georges BOUSMAN, Président du Comité organisateur, puis Mr. Claude HUBAUX, Bourgmestre, rendirent hommage à tous ceux qui luttèrent courageusement pour que la Belgique reste libre.

Au cours de son discours, le Bourgmestre rendit un particulier hommage aux Régiments de Chasseurs à Pied et en profita pour remettre officiellement à notre Président National le drapeau de notre Amicale, offert par Mr. Gustave WARMONT, Président du Cercle Royal Carto-Philatélique Carolorégien et ses amis.

La journée se termina par une réception offerte par le Comité organisateur et par le Bal de la Victoire qui eut lieu au Palais des Beaux-Arts.

Signalons pour terminer que l'Harmonie St Eloi de CHATELET a prêté son concours aux diverses cérémonies du samedi.

=====

Notre Action Sociale

Suite aux accords intervenus lors de la Conférence Economique et Sociale entre les partenaires sociaux et le gouvernement, ce dernier a saisi les chambres législatives d'un projet de loi modifiant les charges fiscales sur les revenus modestes à partir du 1er janvier 1970.

Les revenus touchés par cette mesure sont :

- les revenus professionnels et les pensions sociales,
- les revenus du capital, c'est-à-dire domaniaux, mobiliers et immobiliers.

Quels sont ces avantages ?

1. L'abattement pour charges professionnelles est augmenté.

<u>Revenus</u>	<u>Abattement</u>
jusque 100.000 Frs	20 % avec minimum de 10.000 Frs
de 100.001 à 300.000 Frs	15 % avec minimum de 20.000 Frs
au-delà de 300.000 Frs	10 % avec minimum de 45.000 Frs

2. L'abattement spécial sur les revenus professionnels qui était de 5 % avec minimum de 5.000 Frs et maximum de 10.000 Frs, est remplacé par un abattement spécial unique de 10.000 Frs pour tous.

3. L'abattement spécial sur pensions sociales est porté de 15.000 Frs à 17.000 Frs.
Pour les ouvriers mineurs et les marins, il est porté de 23.000 Frs à 25.000 Frs.

NB. Le pensionné qui exerce une occupation professionnelle et qui ne perçoit pas plus de 21.000 Frs par an pour ce travail, ne doit pas déclarer ce revenu.

4. L'abattement sur les revenus cumulés des époux.

Principe :

40 % des revenus avec minimum de 19.000 Frs et maximum de 27.000 Frs, est porté au minimum de 23.000 Frs et maximum de 35.000 Frs.

.../...

Exemple d'imposition pour un ménage de travailleurs sans enfant.

Revenu annuel imposable : mari : 100.000 Frs.
 épouse : 95.000 Frs.

	<u>Système actuel</u>			<u>Système nouveau</u>	
	<u>Epoux</u>	<u>Epouse</u>		<u>Epoux</u>	<u>Epouse</u>
Revenus imposables	100.000	95.000		100.000	95.000
Charges professionnelles (15%)	15.000	14.250	20%	20.000	19.000
	<u>85.000</u>	<u>80.750</u>		<u>80.000</u>	<u>76.000</u>
Abattement spécial	5.000	5.000		10.000	10.000
	<u>80.000</u>	<u>75.750</u>		<u>70.000</u>	<u>66.000</u>
Abattement 40 %	-	27.000		-	26.400
	<u>80.000</u>	<u>48.750</u>		<u>70.000</u>	<u>39.600</u>

Revenus imposables globalement 128.750 109.600
 Impôt dû pour le ménage : 18.549 14.141
 La femme étant toujours considérée
 comme à charge lors de la globali-
 sation des revenus.

Soit une diminution d'impôts de : 18.549 Frs - 14.141 Frs = 4.408 Frs.

5. Imposition sur les revenus d'épargne (carnets d'épargne)
 Le plafond d'immunisation du montant des intérêts perçus, est porté
 de 5.000 Frs à 7.500 Frs.
 Donc, ne pas déclarer les montants d'intérêt d'épargne, ne dépassant
 pas 7.500 Frs.

6. Conditions de ressources pour être à charge du contribuable.
 (Ascendants, descendants, etc..... vivant sous le même toit).

Le montant de 22.000 Frs net de ressources, est porté à 25.000 Frs.

7. Réduction d'impôt pour personnes à charge.

<u>Personnes à charge</u>	<u>: % de réduction</u>	<u>: Plafond actuel</u>	<u>: plafond nouveau</u>
1	: 5	: 260.000 Frs	: 270.000 Frs
2	: 10	: 260.000 Frs	: 270.000 Frs
3	: 20	: 260.000 Frs	: 270.000 Frs
4	: 30	: 260.000 Frs	: 297.000 Frs
5	: 50	: 286.000 Frs	: 324.000 Frs
6	: 70	: 312.000 Frs	: 351.000 Frs

Il n'y a pas de réduction d'impôt sur les revenus imposables dépassant
 les plafonds ci-dessus.

Indemnité de funérailles

La loi du 30 avril 1958 a créé l'indemnité de funérailles pour les pensionnés. Le § 1er de l'art 6 stipule :

- " Lors du décès du titulaire d'une pension de retraite civile ou ecclésiastique, d'une pension militaire pour ancienneté de service ou d'une pension de retraite à charge de la caisse des Ouvriers de l'Etat, il est liquidé au profit de son conjoint non divorcé, ni séparé de corps ou, à son défaut, de ses héritiers en ligne directe, en compensation des frais funéraires, une indemnité égale au montant brut de la dernière mensualité de pension liquidée avant le décès.
- " Cette indemnité est, dans tous les cas, limitée à dix mille francs maximum.

Pour obtenir cette indemnité, il faut introduire une demande auprès de l'organisme qui paie la pension et y joindre un acte de décès.
Ne pas omettre d'indiquer, dans la demande, le No du brevet de pension.

One date à retenir

Le dimanche 6 septembre 1970

JOURNÉE DES CHASSEURS
A PONT BRULE - EPPEGEM

1970-1971

Avis aux anciens combattants 40-45

Certains camarades "Chasseurs" rencontrent des difficultés pour obtenir l'attestation d'un Officier leur permettant de recevoir la carte des Etats de Service de Guerre 40/45 et, partant, bénéficier des avantages moraux et matériels qu'ils seraient en droit d'obtenir.

Conscient de ces difficultés et tenant compte de la date de forclusion pour la délivrance de la carte des états de service, l'Office Central de la matricule a décidé, tout récemment, d'assouplir la procédure actuelle afin que les combattants 40/45, non encore reconnus, puissent obtenir la dite carte.

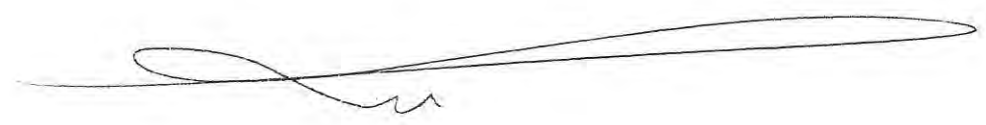
C'est ainsi qu'à présent, un seul des documents ci-après suffit pour que les ayants-droits puissent obtenir satisfaction :

- Enthassungsschen (certificat de libération délivré par les autorités allemandes).
- Une déclaration de l'administration communale mentionnant la date de rentrée dans les foyers après la campagne des 18 jours.
(Il s'agit de l'administration communale de résidence en mai 1940)
- L'ordre de démobilisation.
- La cartouche de congé du livret militaire.
- Attestation d'un sous-officier ou de deux caporaux ou soldats ayant appartenu à la même unité que le demandeur en mai 40.

Cette attestation doit se terminer par la mention manuscrite suivante :
"J'affirme sur l'honneur que cette attestation est sincère et complète".

Etant donné la date de forclusion pour l'introduction de la demande de la carte des états de service de guerre (fin de l'année 1970), les camarades "Chasseurs" non encore détenteurs de la-dite carte, sont invités à régler leur situation au plus tôt.

Dès qu'ils sont en possession d'un des documents cités ci-dessus, ils peuvent se référer au fascicule No 2 de notre bulletin périodique "le Cor de Chasse". A la page 17, ils trouveront tous les renseignements nécessaires à l'introduction de la demande.



← Pourquoi PONT-BRULÉ ? →

← Pourquoi l'EPPEGEM ? →

PONT-BRULÉ : Hameau de GRIMBERGEN, situé sur le canal de WILLEBROECK du côté Ouest.

EPPEGEM : Commune située sur la route de VILVORDE à MALINNES, sur les bords de la SENNE, à 3 Km de PONT-BRULÉ à l'Est du canal.

En 1914, en août et septembre, lors des deux premières sorties d'ANVERS, cette région fut le théâtre de violents combats auxquels participèrent surtout des Unités de Chasseurs à Pied.

C'est à PONT-BRULÉ, le 26 août 1914, que le Chasseur Léon TRESIGNIES du 2^e Régiment de Chasseurs à Pied, posa son acte héroïque.

Le corps de celui qui donna sa devise au 2^e Chasseurs, repose dans le petit cimetière de PONT-BRULÉ, situé derrière l'église, à quelques dizaines de mètres de l'endroit où il fut frappé à mort et où un mémorial a été élevé.

Les nombreux Chasseurs à Pied qui trouvèrent la mort dans ces combats de 1914 sont enterrés au cimetière d'EPPEGEM.

C'est pour ces raisons que PONT-BRULÉ est devenu un lieu de pèlerinage annuel pour la Fraternelle des 2^e et 5^e Chasseurs à Pied 1914-1918 et le 2^e Régiment de Chasseurs à Pied, et EPPEGEM pour la Fraternelle du 3^e Chasseurs à Pied 1914-1918, la Fraternelle du 6^e Chasseurs à Pied 1914-1918 et la Fraternelle des 3^e, 6^e, 9^e et 12^e Chasseurs à Pied 1940-1945.

Le pèlerinage de PONT-BRULÉ a lieu habituellement le dernier dimanche du mois d'août et celui d'EPPEGEM, le premier dimanche du mois de septembre.

DEPUIS DE LONGUES ANNEES, A HUIT JOURS D'INTERVALLE, DES HOMMES DE LA MEME RACE, DE LA MEME TREMPE, TEMOINS DES COMBATS DE 1914 OU TANT DES LEURS PERIRENT, SE REUNISSENT A PEU PRES AU MEME ENDROIT POUR SE RECUEILLIR SUR LES TOMBES DE LEURS CAMARADES.

CES HOMMES, AYANT LE MEME ESPRIT, SE REUNISSENT SANS SE RENCONTRER ET POUR LA MEME CAUSE.

POURQUOI, DES LORS, NE PAS LES REUNIR TOUS LE MEME JOUR ET APPELER CETTE JOURNEE : "LA JOURNEE DES CHASSEURS A PIED", PUISQUE CES HOMMES DE LA MEME RACE, DE LA MEME TREMPE, AYANT LE MEME ESPRIT, SONT TOUS DES CHASSEURS A PIED ?

ET POURQUOI NE PAS RASSEMBLER AUTOUR DE CES VALEUREUX ANCIENS, POUR LES HONORER, CEUX DE 1940-1945, CEUX DE L'AMICALE ET LES JEUNES, CEUX D'AUJOURD'HUI, CEUX DU 2^e REGIMENT DE CHASSEURS A PIED ?

C'est ce qu'a pensé notre Président National, et c'est à son initiative que des contacts se sont établis entre les principaux intéressés. Deux réunions eurent lieu à Bruxelles et, le 27 juin dernier, le programme détaillé de la "Journée des Chasseurs à Pied" fut établi en présence de :

Mr. LAVAL, Président de la Fraternelle des 2^e et 5^e Chasseurs à Pied 1914-1918, accompagné du Secrétaire, Mr. WALDMAN, du Trésorier, Mr. LEFEBVRE et du Général FIEVET.

Mr. H. BAERT, Secrétaire Général de la Fraternelle du 3^e Chasseurs à Pied 1914-1918.

Mr J. BOURG, Président de notre Amicale Nationale.

Cette "Journée des Chasseurs à Pied" de 1970 aura lieu le DIMANCHE 6 SEPTEMBRE prochain suivant programme détaillé que vous trouverez ci-après.

A la suite de ce programme, nos membres trouveront des directives destinées à ceux qui désirent participer à cette "Journée des Chasseurs à Pied".

* * * * *

Le Cimetière Militaire d'Eppegem

Ce cimetière est situé à l'extrémité Nord de la commune en direction de MALINES, à quelques centaines de mètres de l'église.

Il est parfaitement entretenu et fleuri toute l'année par l'Administration Communale et la Section FNC d'EPPEGEM veille jalousement sur lui.

Depuis de nombreuses années, il est devenu un lieu de pèlerinage pour les Anciens Combattants de 1914-1918 des Régiments de Chasseurs à Pied ayant combattu dans la région.

Son aménagement a subi quelques transformations avant d'en arriver à son aspect définitif.

En effet, actuellement, il comporte exclusivement des tombes de militaires belges tués pendant les combats d'août et septembre 1914.

Nous y dénombrons 228 tombes, toutes identiques, dont 46 portent la mention "Inconnu" ou "Onbekend". Parmi les 182 tombes identifiées, nous trouvons, unis dans la Fraternité des Armes, des Flamands et des Wallons des Régiments suivants :

1er Chasseurs à Pied	:	2
2è Chasseurs à Pied	:	67
3è Chasseurs à Pied	:	95
6è Chasseurs à Pied	:	2
1er de Ligne	:	12
2è de Ligne	:	1
1er Grenadiers	:	1
2è Chasseurs à Cheval	:	1
3è Lanciers	:	1

et il est à présumer que les 46 inconnus sont principalement des Chasseurs à Pied.

Il ne nous a pas encore été possible de trouver la date exacte de l'inauguration officielle de ce cimetière mais nous avons trouvé une partie d'un article paru dans un journal local vraisemblablement de 1919 ou 1920.

Nous vous donnons ci-après ce texte, malheureusement incomplet, que nous devons à l'amabilité bien connue de Monsieur J. BOONEN, Secrétaire de la FNC d'EPPEGEM :

.../...

A EPPEGEM

Hommage aux Victimes de la guerre

(Traduction d'une coupure d'un journal local datant vraisemblablement de l'immédiat après-guerre : 1919 ou 1920)

- " EPPEGEM fut un des premiers villages des environs de Bruxelles à être
" dévasté par l'invasion allemande. Dimanche dernier, un solennel hom-
" mage fut rendu aux victimes de la guerre, au cours de la célébration
" de l'anniversaire de la première sortie d'Anvers.
- " Les habitants avaient arboré les couleurs nationales aux habitations
" et agrémenté ces dernières de fleurs et de plantes vertes.
- " A 9,30 Hr, fut célébrée une grand'messe solennelle dans la nouvelle
" église construite à l'emplacement où se trouvait l'ancien sanctuaire
" détruit par l'ennemi.
- " Le Révérend Mr REYNEN, curé à l'époque des terribles événements que le
" village subit en 1914, officiait entouré, à l'autel, par un nombreux
" clergé. Dans le transept, se remarquait un catafalque d'honneur, recou-
" vert des couleurs nationales. Toute la population et de très nombreuses
" sociétés locales et des environs assistaient à la messe ; l'église
" débordait de monde jusque sur le parvis..!
- " Dans l'assistance, on remarquait : le Comte Henry Carton de Wiart,
" Ministre d'Etat, le Baron du Roy de Wichem, Bourgmestre, le Sénateur
" Hallot, Président d'honneur des Déportés de Soltau (Fraternelle locale
" groupant les déportés que les Allemands avaient dirigés sur le camp susdit),
" les membres du conseil, etc...
- " Le sermon de circonstance fut prononcé par le R.P. Cyrille, Passionniste,
" lequel magnifia le sacrifice des Morts pour la Patrie.
- " Après la messe, un imposant cortège se forma avec la participation de
" plusieurs sociétés de musique qui exécutèrent des marches funèbres ; une
" forêt de drapeaux émaila ce cortège. L'Harmonie locale "Espoir en
" l'Avenir" (fondée en 1892) prit la tête de l'impressionnant défilé, qui se
" dirigea alors vers le cimetière militaire situé à l'extrémité Nord de la
" localité, en direction de Malines.
- " Arrivé au lieu de repos, le cortège se disloqua et alors commença une
" visite émouvante et pieuse des tombes des soldats de 1914, tombés pour
" le Pays. Chaque tombe est recouverte d'une dalle de pierre bleue devant
" laquelle une humble croix de bois est fixée portant le nom du héros et
" son unité. Hélas, plusieurs tombes portent l'inscription "Onbekend".
- " Le cimetière est divisé en deux parties, chacune avec environ 250 tombes,
" abondamment fleuries. L'ombre de plusieurs saules pleureurs recouvre les
" petits tertres.
- " En ce jour, sur maintes de ces tombes, une prière émouvante aura été
" murmurée pour le repos de ces vaillants, par proches et amis.
- " A l'entrée de la première enceinte se trouve, vers la droite, une
" colonne sur laquelle se remarque l'inscription : "La Belgique reconnais-
" sante à ses Enfants tombés pour la défense du sol natal, le 26 août et le
" 1er septembre 1914". En retrait de cette colonne, est érigée une grande

" croix de bronze constituée par les tubes de deux canons de campagne
" enlevés à l'ennemi.
" A l'arrière plan de la 2^e enceinte se remarque sur le mur, une allégorie
" sculptée représentant le Génie de la Paix soutenant un enfant mort.
" Devant cette sculpture, se trouve un canon qui fut enlevé à l'ennemi
" au cours des opérations sur le territoire de la commune.
" Enfin, au milieu du cimetière, se dresse le mât au sommet duquel
" flotte le drapeau national.
" La plupart des combattants tombés à EPPEGEM appartenaient à des Unités
" de Chasseurs à Pied.

.....

(La coupure se termine ici malheureusement !!)

Notes du traducteur :

Le cimetière a subi quelques modifications au cours des années pour arriver à son aspect actuel :

1. De nombreuses tombes de militaires ennemis se trouvaient mélangées à celles des nôtres ; elles furent rapatriées par l'Allemagne entre les deux guerres.
2. Le cimetière actuel comporte exactement 228 tombes de militaires belges.
3. Le canon de campagne a été enlevé, il y a trois ans, au profit du Musée de l'Armée !!

* * * * *
* * * * *
* * *

J O U R N E E D E S C H A S S E U R S A P I E D

Dimanche 6 septembre 1970

PONT-BRULE

EPPEGEM

PROGRAMME DETAILLE DE LA JOURNEE

PONT-BRULE - 10.30 Hr : - Messe et cérémonie habituelle au Mémorial TRESIGNIES.

Participants : Fraternelle des 2è et 5è Chasseurs à Pied 14-18.
Amicale Nationale des Chasseurs à Pied.
2è Régiment de Chasseurs à Pied.
Sociétés locales.

Responsable de l'organisation :

Fraternelle des 2è et 5è Chasseurs à Pied 14-18.

EPPEGEM - 10.00 Hr : - Messe et cérémonie habituelle.

Participants : Fraternelle du 3è Chasseurs à Pied 14-18.
Fraternelle du 6è Chasseurs à Pied 14-18.
Fraternelle des 3è, 6è, 9è et 12è Chasseurs à Pied 40-45.
Amicale Nationale des Chasseurs à Pied.
Sociétés locales.

Responsable de l'organisation :

Fraternelle du 3è Chasseurs à Pied 14-18.

EPPEGEM - 12.15 Hr

: - Rassemblement de tous les participants devant
l'Eglise d'EPPEGEM. Dépôt de fleurs au Monument
aux Morts de la Commune et à la Plaque du Roi
Albert 1er.
- Formation du cortège.

Participants : Administration Communale d'EPPEGEM.

Enfants des Ecoles.

Drapeaux des Associations Patriotiques.

Fraternelle des 2è et 5è Chasseurs à Pied 14-18.

Fraternelle du 3è Chasseurs à Pied 14-18.

Fraternelle du 6è Chasseurs à Pied 14-18.

Fraternelle des 3è, 6è, 9è et 12è Chasseurs à Pied 40-45.

Amicale Nationale des Chasseurs à Pied.

2è Régiment de Chasseurs à Pied.

Sociétés locales.

Délégation de la FNC de CHARLEROI.

- Départ du cortège vers le Cimetière Militaire.

Allocution du Bourgmestre d'EPPEGEM.

Allocution du Président de l'Amicale Nationale
des Chasseurs à Pied.

Hommage fleuri au Monument du Cimetière (une seule
gerbe sera déposée au nom de TOUS les Chasseurs à
Pied).

Responsable de l'organisation :

Amicale Nationale des Chasseurs à Pied.

EPPEGEM - 13.30 Hr

: - Repas démocratique et fraternel réunissant tous les
Chasseurs à Pied désireux et leurs invités.

PRESCRIPTIONS DESTINEES AUX ORGANISMES PARTICIPANTS

1. DEPLACEMENT :

Chaque Organisme participant s'occupe du déplacement de ses Membres vers PONT-BRULE ou EPPEGEM.

Ainsi les différentes Sections des Fraternelles organiseront, comme elles le font chaque année, des déplacements au départ de BRUXELLES, ANVERS, GAND, etc...

L'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied organisera un déplacement au départ de CHARLEROI, avec la délégation FNC de cette ville.

Tous ceux qui désirent se déplacer par leurs propres moyens peuvent évidemment le faire, mais doivent alors tenir compte des prescriptions du 2. ci-après.

2. REPAS à EPPEGEM :

Le prix du repas est fixé à 125 francs (cent vingt-cinq), service compris, boissons non comprises.

Menu : Hors d'oeuvre varié - Crème d'asperges - 1/4 poulet, croquettes, salade, tomates - Tarte - Café.

Les participants désireux d'assister au repas doivent s'inscrire auprès du Groupement auquel ils sont affiliés. Ceux qui font le déplacement par leurs propres moyens doivent néanmoins s'inscrire auprès d'un des Groupements participants en ce qui concerne le repas.

Chaque Groupement devra envoyer les inscriptions le concernant pour le 25 août 1970 au plus tard à l'adresse suivante :

Monsieur H. BAERT
Secrétaire de la Fraternelle du 3^e Chasseurs 14-18
Jan Davidlei, 24
2020 ANTWERPEN

Le paiement se fera sur place par Groupement.

3. FLEURS :

La Fraternelle des 2^e et 5^e Chasseurs 14-18 s'occupera de la commande et prendra à sa charge les fleurs déposées à PONT-BRULE. La Fraternelle du 3^e Chasseurs 14-18 agira de même pour les fleurs déposées au Monument aux Morts de la commune d'EPPEGEM et à la Plaque du Roi Albert 1^{er}.

L'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied s'occupera de la gerbe déposée au Cimetière Militaire d'EPPEGEM ; la dépense concernant cette gerbe sera répartie après entente entre les Présidents des différents Groupements.

4. Toutes les suggestions concernant l'organisation de cette journée peuvent être envoyées à l'adresse ci-dessus ou au Président de l'Amicale,

Monsieur Jean BOURG
Rue Spinois, 144
6000 CHARLEROI

Journée des Chasseurs à Pied
Dimanche 6 Septembre 1970
PONT-BRULÉ - EPPEGEM

=====

DIRECTIVES POUR LES MEMBRES DE L'AMICALE

=====

Vous avez lu dans ce bulletin les articles concernant les pèlerinages à PONT-BRULÉ et EPPEGEM et le Cimetière Militaire d'EPPEGEM.

L'idée de notre Président de regrouper ces pèlerinages en une seule journée a reçu l'approbation unanime des Comités des Fraternelles des Anciens Combattants des Régiments de Chasseurs à Pied.

Il est maintenant à souhaiter que l'Amicale suive son Président et que de nombreux membres assistent le DIMANCHE 6 SEPTEMBRE prochain à la "Journée des Chasseurs à Pied". Nous réaliserons ainsi tous ensemble les principaux objectifs de notre Association.

Nous ne devons pas abandonner nos Anciens, nous devons les soutenir et être prêts à reprendre le flambeau lorsque malheureusement il ne seront plus parmi nous.

N'oublions pas que notre devoir est de perpétuer et de développer l'Esprit et les Traditions des Chasseurs à Pied.

Nous devons donc être aux côtés de nos Anciens lorsqu'ils rendent hommage à leurs camarades de combat qui ont donné leur vie pour nous.

Le Président invite donc les membres à se déplacer nombreux le Dimanche 6 septembre prochain et à se grouper autour de lui pour rendre un hommage particulier à ceux qui ne sont plus et à ceux qui sont toujours fidèles à leur souvenir.

Vous avez pu prendre connaissance ci-avant du programme détaillé de la journée.

L'Amicale organise le déplacement en autocar au départ de CHARLEROI. Ce déplacement sera gratuit pour les membres en règle en ce qui concerne la cotisation 69-70 ; les épouses de ces membres seront admises au voyage pour un prix de 50 francs (cinquante).

.../...

Pour nous permettre de fixer les modalités du déplacement, nous avons besoin de divers renseignements.

Aussi, vous trouverez dans ce Bulletin une carte à compléter soigneusement et à renvoyer le plus rapidement possible et en tous cas avant le 15 août 1970. Les réponses nous permettront d'organiser soigneusement le voyage et chacun des participants recevra en temps voulu des directives précises à ce sujet.

Le paiement des repas se fera dans l'autocar pendant le voyage.

Les membres qui se déplaceront par leurs propres moyens doivent néanmoins signaler s'ils désirent participer au repas à EPPEGEM ; dans ce cas, ils paieront sur place pendant le repas à un membre du Comité.

L'autocar partira assez tôt de CHARLEROI pour pouvoir passer par PONT-BRÛLE et y déposer ceux qui désirent assister à la messe et à la cérémonie d'hommage au Caporal TRESIGNIES. Ensuite, il se rendra à EPPEGEM pour la messe organisée par la Fraternelle du 3^e Chasseurs.

Ensuite, ceux de PONT-BRÛLE seront ramenés à EPPEGEM pour le rassemblement général en vue de la cérémonie au Cimetière Militaire de cette commune.

Là, nous nous retrouverons tous ensemble, ceux de 1914-1918, ceux de 1940-1945, ceux de l'après guerre et les Chasseurs d'aujourd'hui représentés par un détachement du 2^e Régiment de Chasseurs à Pied accompagné de sa clique.

Ce sera le moment du recueillement !!

Puis, dans la joie de nous sentir unis par le même Esprit et par les mêmes Traditions, nous participeront tous ensemble à un repas fraternel.

NOS MANIFESTATIONS

EN

1970

1. DIMANCHE 6 septembre 1970

JOURNEE DES CHASSEURS A PIED à PONT-BRULE et EPPEGEM.

Vous trouverez les détails de cette journée dans ce bulletin.

2. VENDREDI 25 et SAMEDI 26 septembre 1970

FASTES DU 2^e REGIMENT DE CHASSEURS A PIED à CHARLEROI.

Vous recevrez chacun une invitation pour les cérémonies.

Nous vous demandons de bien vouloir y répondre pour la date prescrite.

3. OCTOBRE 1970

(La date sera fixée incessamment et vous recevrez chacun une invitation personnelle)

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE.

Suivant l'article 16 de nos statuts, la moitié du Conseil d'Administration doit être renouvelée au cours de cette assemblée générale.

Ce sera le moment pour chacun de présenter ses doléances et de faire des suggestions constructives.

Aussi, le Conseil actuel compte sur une assistance record.

LES MEMBRES QUI DESIRENT SE PRESENTER COMME CANDIDATS POUR LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT PRIES DE SE FAIRE CONNAITRE DES A PRESENT AU PRESIDENT : Rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI.

Après l'Assemblée Générale : Dépôts de fleurs :

- Monument "A nos Martyrs"
- Monument aux 1^{er} et 4^e Chasseurs à Pied 1914 - 1918
- Monument aux 2^e et 5^e Chasseurs à Pied 1914 - 1918
et aux 2^e, 5^e, 8^e et 11^e Chasseurs à Pied 1940-1945.

Réception et Banquet Fraternel.

NB : Les épouses de nos membres seront évidemment les bienvenues à cette journée d'octobre 1970.

I M P O R T A N T :

=====
Pour ces trois manifestations, nos membres sont invités à porter le "pinnemouche" d'avant 1940.

Ceux d'après la Victoire de 1945 sont autorisés à porter le bérêt "brun désert" aux insignes du Régiment.

Les membres qui assisteront à l'assemblée générale d'octobre 1970 et qui ont reçu récemment une distinction honorifique et qui désirent que cette distinction leur soit remise officiellement, sont priés de faire parvenir le brevet et le bijou au Président National.

Les décorations seront remises lors de l'assemblée du mois d'octobre.

=====
Amis Chasseurs

En Septembre n'oubliez pas
votre cotisation.

100 Frs

C.C.P. 199352 A.N.C.A.P

188, Avenue de Philippeville

6001 - MARCINELLE.